



**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET EN VUE DE LA SELECTION
D'UN CONSULTANT POUR L'ELABORATION DE LA STRATEGIE
DE PARTENARIATS DU RAFPRO**

1- Le Réseau Africain des Institutions et Fonds de Formation Professionnelle (RAFPRO), créé en 2006 avec l'appui du Bureau International du Travail (BIT), est un cadre de concertation et de partage d'expériences entre ses membres sur des questions de formation professionnelle en vue du développement des compétences en lien avec les besoins des entreprises. Le Réseau est composé aujourd'hui de treize (13) Institutions et Fonds de formation professionnelle issues de douze (12) pays d'Afrique.

2- Dans le cadre de l'exécution de son Plan de Travail Annuel 2025, le RAFPRO lance le présent avis d'appel à manifestation d'intérêt en vue de sélectionner un consultant individuel qui sera chargé d'élaborer la stratégie de partenariats du Réseau.

3- La mission du consultant consistera à faire une analyse de l'environnement interne et externe du Réseau aux fins d'élaboration d'une stratégie de partenariats dont la mise en œuvre lui confère à terme, le statut d'une institution de référence, à rayonnement international, dans le domaine du développement des compétences en liaison avec l'emploi.

4- La durée de la mission du consultant sera de dix (10) jours ouvrés, étalés sur une période d'un mois.

4- Par le présent avis, le Président du RAFPRO à travers le Secrétariat Permanent, invite les consultants individuels intéressés à présenter leurs candidatures en vue de la constitution d'une liste restreinte pour une demande de propositions ultérieure.

5- Les consultants éligibles, et intéressés doivent fournir les informations en langue française uniquement sur leurs capacités et expériences démontrant qu'ils sont qualifiés pour la réalisation de la prestation susmentionnée (Curriculum Vitae, Référence de prestations similaires, Expériences dans des missions comparables, Attestations de bonne fin d'exécution ainsi que toutes autres informations jugées pertinentes).

6- L'intérêt manifesté par un consultant n'implique aucune obligation de la part du RAFPRO de le retenir sur une liste restreinte.

7- Les manifestations d'intérêt rédigées en français et portant la mention « **Réponse à l'Avis à Manifestation d'Intérêt relatif au recrutement d'un consultant pour l'élaboration d'une stratégie de partenariats du RAFPRO** » doivent parvenir au plus tard **le jeudi 21 août 2025 à 15 heures** à l'adresse électronique rafprowebmail@gmail.com ou en version physique sous pli fermé en un (01) original et une (01) copie à l'adresse suivante :

Secrétariat Permanent du Réseau Africain des Institutions et Fonds de Formation Professionnelle (RAFPRO) 01 BP 4420 Cotonou- Lot 4002 Akpakpa Dodomey Quartier Enagnon Immeuble Riviera Golf 2^{ème} Etage,

8- L'ouverture des plis aura lieu le même jour à 15h30 minutes à la Salle de réunion du Secrétariat Permanent du RAFPRO.

9- Les appréciations porteront notamment sur les expériences du consultant.

10- Les critères d'appréciation sont les suivants :

Critères d'évaluation	Barème
Expérience d'au moins dix (10) ans dans le développement de partenariats	50
Expérience spécifique (avoir réalisé au moins deux (02) missions d'élaboration de stratégie de partenariats	40
Bonne connaissance du domaine de la formation professionnelle et du RAFPRO	10
Total des points	100

11- Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessus mentionnée **aux heures d'ouverture de bureau de 09 heures à 17 heures.**


Le Président


RAFPRO
Réseau Africain des Institutions et
Fonds de formation Professionnelle
Le Président